

Conditions lors des permanences juridiques

lundi 29 juin 2020

@cnl59-non commercial



Notre juriste vous recevra **UNIQUEMENT SUR RDV.**

Dans le contexte sanitaire actuel, nous mettons à disposition du gel hydroalcoolique (lavage des mains obligatoire à votre arrivée). Nous vous demanderons de **venir seul sauf situation particulière et muni d'un masque.**

Afin de limiter le nombre de personnes en contact direct, seules celles qui ont un rendez-vous pourront entrer dans les locaux.

Vous pouvez contacter notre juriste, Madame Rossi, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 par téléphone au 03 20 07 09 58 et par mail [sc name="mailcontactcnl"] afin de convenir d'un rendez-vous.

Pour les personnes fragiles ou dans l'impossibilité de se déplacer, nous continuerons de prendre les adhésions par virement bancaire et de traiter votre dossier à distance.

Pour rappel, les permanences ont lieu les :

Lundi de 14h00 à 18h30

CNL59 : 42/01 rue de Tournai Lille

Le 1er jeudi de chaque mois de 9h00 à 11h00

Maison de la Médiation et du Citoyen : Mairie de Lille

Place Auguste Laurent